Image not found or type unknown

Fin de préavis de démission pendant les congés payés

Par **Tigron blanc**, le **06/05/2019** à **12:49**

Bonjour,

Je suis en CDI et souhaite démissionner, avec un préavis de 3 mois.

Ayant posé ma démission le 2 mai, mon préavis m'amène jusqu'au 1er août au soir.
Cependant, mes congés d'été ont été posés et s'étendent du 24 juillet au 19 août.
La fin de préavis est donc **pendant** mes congés.

J'ai bien compris que pendant la durée de mes congés, mon préavis est suspendu (donc a partir du 24/07) et reprendra après mes congés (a partir du 19/08).
Je devrais donc reporter mes jours de congés payés à mon retour de congés, c'est-à-dire le 19 août.

Si c'est bien cela, est-ce que je devrais effectuer 1 semaine et demi (du 24 juillet au 1er août, soit la période **restante** de mon préavis) ou bien 3 semaines (du 24 juillet au 19 août, soit la totalité de mes congés) ?
Dans le deuxième cas, il me semble que j'effectuerai un préavis de plus de 3 mois : 2 mois et trois semaines avant les congés (du 2/05 au 24/08) + trois semaines de congés, ce qui fait en tout 3 mois et deux semaines ?

Merci par avance de votre réponse.

Par **morobar**, le **06/05/2019** à **15:44**

Bonjour,
1er cas.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés